

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

## DELIBERATION

Séance du 21 février 2022

Date de la convocation du Comité syndical : 11 février 2022  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés salle du Conseil de la Communauté Sud Retz Atlantique à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Étaient présents : Mmes Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Pascale BRIAND, Mrs Jean Michel BRARD, Jean-Bernard FERRER, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH, Edgar BARBE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Mrs Yannick MOREZ, Michel OLIVIER, Raymond CHARBONNIER, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Mrs Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Sandrine LELIEVRE, Mrs Stephan BEAUGE, Michel AURAY, Bernard COUDRIAU, Jean Yves MARNIER, Christophe LEGLAND, Patrick MORICEAU de de Grand-Lieu Communauté.

Étaient excusés : Mmes Claire HUGUES (pouvoir à M. Edgar BARBE), Eloise BOURREAU-GOBIN (pouvoir à M. Rémy ROHRBACH), M. Jacky DROUET, Jacques MALHOMME, Gaetan LEAUTE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Noelle MELLERIN, Florie LESAGE, Monique LOUE, M Jean Pierre AUDELIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Karine PAVIZA, M. Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON de Grand Lieu Communauté.

\*\*\*\*\*

### **OBJET : MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 2021 DU PETR – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre du ROB 2022 en comité syndical du 17 janvier 2022 a été validée l'enveloppe suivante :

- La mise en place des permanences téléphonique et physiques pour l'ESPACE CONSEIL FAIRE : 50 000€

Une partie de ces dépenses reposent sur des prestations et/ou missions confiées à des associations via la signature de conventions de partenariat, inscrite dans la section de fonctionnement du BP 2021 au chapitre 65741 – subventions – associations / personnes privées.

Il est prévu de répartir les crédits alloués aux associations de la façon suivante :

Bénéficiaires	Montant en € ttc	Contenu
ALISEE	18 720	Permanences téléphoniques espace conseil faire

Le comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires et le montant des paiements à engager,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Publication effectuée le :  
Le Président,

**PETIT** Pays de Retz  
**44270 MACHECOUL**